

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

83/936 du 2/12/1983

DECRET N° _____/MTFS/DGTFP/DFP.2103
Portant Versement et nomination de
Monsieur YEDEKA Yves Roger, Professeur
de Lycée stagiaire.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

V I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979
(/u la Loi n°25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979
(/u la Loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant Statut Général des
fonctionnaires;
(/u l'Arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires;
(/u le décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962, fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires;
(/u le décret n°62-195/FP. du 5 Juillet 1962 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des cadres;
(/u le décret n°62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégo-
ries et hiérarchies des cadres créées par la Loi n°62-62 du 3/2/62 portant
Statut Général des fonctionnaires;
(/u le décret n°62-198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres;
(/u le décret n°67/50/FP-DE du 24 Février 1967 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et
reclassements notamment en son article 1°§ 2
(/u le décret n°73/143 du 24/4/73 fixant les modalités de
changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la République
Populaire du Congo;
(/u le décret n°74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n°62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n°79-154 du 4 Avril 1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n°80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage
des avancements des agents de l'Etat;
(/u le décret n°80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le décret n°81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux Intérim
des Membres du Gouvernement;
(/u le Rectificatif n°81/016 du 26.1.1981 au décret n°80-644
du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le décret n°82/924 du 20/10/82 portant Statut Particulier
des cadres de l'Information;
(/u le décret n°83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un
Membre du Conseil des Ministres;
(/u le décret n°78/552/MTJ.SGFPT/DFP du 23.8.78 portant
intégration et nomination de Monsieur YEDEKA Yves Roger dans les cadres
de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement)

DECRETE :

ARTICLE 1er.-En application des dispositions combinées des décrets n°s 75/145 du 24.4.73 et 82-924 du 20/10/82 susvisés, Monsieur YEDEKA Yves Roger, Professeur de Lycée stagiaire indice 790 des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement) en service à la Radiodiffusion-Télévision Congolaise à Brazzaville, titulaire du Doctorat de 3^e Cycle Spécialité : Sciences de l'Information et de la Communication, obtenu à l'Université de Droit, d'Economie et de Sciences Sociales de Paris 2^e (France) est versé dans les cadres des Services de l'Information et nommé Journaliste Niveau III Stagiaire indice 790.

ARTICLE 2.- Monsieur YEDEKA Yves Roger qui bénéficie d'une bonification de deux (2) échelons est nommé au 3^e échelon stagiaire indice 1010 Acc néant.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 10.8.1983, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Le Ministre de l'Information et
des Postes et Télécommunications

Daniel ABIBI.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSIONA.-

BRAZZAVILLE, le 2 Décembre 1983

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances

Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DFP	3
D.G.D.	3
D.C.F.	2
SGCM/BC	2
MININFO	2
R.T.C.	3
D.P.A.A.	2
DOSSIER	3
Intéressé	1